

Système de validation

Par **roadtomaster**, le **13/12/2017** à **18:47**

Bonjour à tous!

je me pose une simple question:

comment ça marche exactement pour un semestre? une année?

je m'explique: les profs sont vraiment opaques à ce sujet et je trouve rien sur le site de l'université...

je ne sais pas si il faut valider toutes les UE ou simplement avoir la moyenne au semestre. (et si les crédits correspondent à un coefficient ou non.)

je ne pose pas cette question afin de faire le minimum de travail (cette stratégie n'a aucun intérêt) mais parce que mon cours d'histoire de droit m'inquiète, en effet le professeur ne suit pas les programmes des manuels et je n'arrive pas du tout à identifier ce qui relève du "à savoir" ou de "l'anecdote" dans son cours, ce qui le rend très compliqué à apprendre. et constituant mon ue3 tout seul, je me demande si la non validation de ce module entrainerai mon redoublement obligatoire...

merci beaucoup!

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/12/2017** à **07:40**

Bonjour

[citation] je ne sais pas si il faut valider toutes les UE ou simplement avoir la moyenne au semestre. (et si les crédits correspondent à un coefficient ou non.) [/citation]

Alors je vois que vous êtes du Doubs, donc vous devez être sûrement à l'UFR SJEPG de Besançon.

Voici une explication complète du régime qui vous concerne :

- En Licence il suffit que la moyenne des deux semestres soit d'au moins 10 pour passer. Exemple, 9 au premier et 11 au second.

- En Master 1, il n'y a pas de compensation si la moyenne d'un semestre est inférieure à 8. .

- En Master 2, il n'y a pas de compensation entre les deux semestres. Cela est logique car au premier semestre ce sont des épreuves écrites et orales alors qu'au second c'est un stage ou

un mémoire. Il faut tout valider.

Quelques mots sur le statut d'Ajac. Il permet de passer à l'année supérieure si vous n'avez validé qu'un semestre, mais pas l'année. Vous n'allez repasser que les matières non validées des unités non validées du semestre non validé [smile17].

Exemple fictif

UE1 : 9

Matière 1 : 10

Matière 2 : 8

Vous ne repassez que la matière 2.

UE2 : 10

Matière 3 : 12

Matière 4 : 8

Vous ne repassez rien

UE3 : 4

Matière 5 : 4

Matière 6 : 4

Vous repassez les deux matières

En résumé, vous allez tenter d'obtenir 10, en ne repassant que les matières 2 5 et 6.

Ce raisonnement s'applique aussi pour les rattrapages

On ne peut être qu'Ajac L1/L2 et L2/L3. Si une personne Ajac L1/L2 valide sa L2, mais toujours pas sa L1, elle ne passe pas en L3.

On ne peut pas être Ajac L3/M1.

Inutile de vous dire qu'on ne peut pas non plus être Ajac M1/M2.

Maintenant parlons de quelque chose de plus positif : les mentions.

12/14 = Mention Assez Bien

14/16 = Mention Bien

16 ou + = Mention Très Bien

J'en profite également pour vous parler des coefficients, c'est 40% pour le contrôle continu et 60 % pour le partiel. Si vous avez 11 au partiel et 9 au contrôle continu vous validez la matière avec 10.2

A l'inverse si vous avez 9 au partiel et 11 au contrôle continu, vous loupez la matière avec 9.8

Je sais que ça peut paraître ridicule surtout quand le contrôle continu est aussi dur que le partiel, mais c'est comme ça ...

Par **roadtomaster**, le **14/12/2017** à **11:29**

bonjour, merci pour votre réponse plus que rapide et très complète! c'est parfait merci beaucoup :)

Par **Lesrayonsdesagloire**, le **14/12/2017** à **16:15**

Bonjour,

Je me pose aussi les mêmes questions que roadtomaster, en effet moi j'ai rencontré des difficultés au premier semestre: pour raison de santé.

Je sais qu'au deuxième semestre ça va mieux aller au niveau santé et je suis convaincu que je validerais le semestre.

Mais, je suis quand inquiète pour mon premier semestre qui est pour un échec, mais un échec dont j'en tire une leçon et les choses s'éclaircissent en peu plus.

Car malgré mes absences de santé j'essayais quand même de rattraper.

Sauf que, dans ma faculté les matières telles: introduction au droit constitutionnel et introduction générale au droit sont pas rattrapables.

Ma question est: est ce que si je repasse des matières mineures, il y a une possibilité pour moi de valider l'année ? Sachant que l'introduction historique au droit, on peut la rattraper.

Parce que là, j'ai les partielles des trois matières fondamentales, pour moi en peu de jour je ne peux pas tout enregistrer en tête, sachant que je révise avec des maux de têtes.

Merci pour vos réponses.

Par **roadtomaster**, le **14/12/2017** à **19:04**

bonjour, si vous avez des problèmes de santé qui justifient ces absences, il doit y avoir une session de rattrapages plus tard dans l'année non? il vous suffit d'aller voir votre medecin traitant et qu'il fasse un certificat il me semble...

renseignez vous auprès de votre administration afin d'être sûre tout de même... en espérant vous aider.

sinon je ne connais pas le système de notation de votre faculté et je ne peux donc pas répondre à votre question :/
bonne fin de journée.